

ACCOMPAGNEMENT ENVIRONNEMENT



Suivant les exigences de chaque secteur, il devient nécessaire et parfois indispensable d'organiser son activité en respectant les normes et réglementations applicables, **avec ou sans objectif de certification.**

La norme ISO 14001 s'adresse à tout type d'entreprise qui souhaite réduire les impacts négatifs qu'elle produit sur l'environnement. La norme vise de plus à réduire les coûts de production, à améliorer la sécurité du travail...

A cela viennent parfois s'ajouter de nombreuses autres normes ou référentiels, ainsi que des spécifications clients.

Objectif

Partant du constat qu'une grande partie des entreprises n'a pas en interne le temps ou les compétences spécialisées dans le domaine de l'environnement, ACOSET propose à ses clients une prestation d'accompagnement à la mise en place de cette norme ou de ces spécifications.

Un consultant généraliste, secondé par une équipe d'experts, se déplace sur votre site de façon régulière pour :

- évaluer la maturité de l'entreprise en matière de management environnemental au regard des normes ou spécifications que vous souhaitez mettre en place et respecter,
- élaborer un plan d'actions en fonction des ressources et des objectifs de l'entreprise,
- conseiller sur la mise en place du système de management environnemental : aide à la rédaction des dossiers ICPE d'après les études d'impacts environnementaux et de dangers, développement d'une politique et des objectifs environnementaux, aide à la prise en compte des exigences légales, aide à la constitution des processus pour respecter les engagements pris dans la politique interne, aide au choix des actions nécessaires pour améliorer la performance environnementale,
- adapter le mode de formalisation aux outils de l'entreprise,
- aider à l'optimisation de la gestion des déchets,
- former / sensibiliser les salariés aux procédures internes, aux bonnes attitudes à adopter, à leurs rôles et responsabilités,
- veiller au suivi du projet de certification ISO 14001 : avancement des actions, audits de suivi.

Nos collaborateurs sont reconnus dans leurs compétences. Ils sont autonomes, régulièrement formés et encadrés par leur responsable d'équipe.

La capitalisation systématique de nos expériences nous permet de répondre à vos besoins spécifiques.

Cette prestation de conseil, calibrée suivant vos besoins et particularités, comprend généralement un abonnement de 1 à 5 jours de conseil par mois, sur une durée donnée.

Nota : ACOSET ne réalise pas de veille réglementaire en environnement, d'études d'impacts et de dangers